



Assemblée générale

Distr. générale
6 décembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 134 et 20 a) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2024

**Groupes de pays en situation particulière : suivi
de la cinquième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés**

Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
[A/C.2/78/L.57](#)**

**Trente-huitième rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme
pour 2024**

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/78/L.57](#) ([A/C.5/78/26](#)), présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. À cette occasion, il a reçu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de recevoir des réponses écrites le 1^{er} décembre 2023.

2. Il est indiqué dans l'état présenté par le Secrétaire général qu'aux paragraphes 25 et 50 du projet de résolution [A/C.2/78/L.57](#), l'Assemblée générale :

a) Prie le Secrétaire général d'entreprendre, avec les pays les moins avancés, une étude complète qui sera réalisée avec le concours de toutes les entités compétentes du système des Nations Unies pour le développement et d'autres parties prenantes compétentes et qui portera sur les arrangements existants, les enseignements tirés et les lacunes recensées, et à la lui présenter à sa soixante-dix-neuvième session pour qu'elle l'examine plus avant ;

b) Approuve la proposition du Secrétaire général de renforcer les capacités et les fonctions du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement



pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses émanant des trois groupes de pays, d'améliorer la position stratégique du Bureau dans la gestion des grandes questions et activités de développement qui intéressent les pays les plus vulnérables et de faire en sorte que le Bureau soit en mesure de fournir à ces pays des services utiles tout en améliorant le taux d'exécution de ses activités, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que des ressources suffisantes soient prévues pour le Bureau dans le projet de budget-programme pour 2025 (ibid., par. 2).

II. Ressources nécessaires

3. On trouve dans le tableau 2 de l'état les ressources supplémentaires à prévoir pour 2024 et 2025 (voir tableau ci-dessous).

Ressources supplémentaires à prévoir (avant actualisation des coûts)

(En dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	2024	2025	À partir de 2026
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	24 500	–	–
Chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement)	–	723 500	1 251 500
Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)	–	71 000	–
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	2 900	55 900	111 800
Total (contributions du personnel incluses)	27 400	850 400	1 363 300

4. Il faudrait procéder, avec le concours des entités du système des Nations Unies pour le développement et d'autres parties prenantes, à une étude complète des initiatives et arrangements organisant le dispositif d'alerte rapide multirisque et l'ensemble des mesures d'atténuation des crises liées à de multiples risques et des mesures de renforcement de la résilience, y compris les stratégies globales de financement de la lutte contre les catastrophes pour les pays les moins avancés, étude dans laquelle seraient recensés les enseignements à retenir et les lacunes et qui serait présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session. Aux fins de l'exécution du mandat, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait publier en 2024 dans les six langues officielles de l'Organisation un document d'avant-session, qui viendrait s'ajouter à la charge de travail existante (ibid., par. 4 et 5).

5. Il faudrait également prévoir, dans le projet de budget-programme pour 2025, un renforcement des capacités et de l'efficacité du Bureau de la Haut-Représentante, ce qui supposerait de créer cinq postes supplémentaires (2 P-4 et 3 P-3), pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses émanant des trois groupes de pays et d'accroître la cohésion entre eux sur les questions communes. Les ressources à prévoir pour 2025, d'un montant de 794 500 dollars, seraient demandées aux chapitres ci-après du projet de budget-programme pour 2025 : a) chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) (723 500 dollars) ; b) chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) (71 000 dollars) (ibid., par. 6 et 9). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, pour 2023, il était proposé qu'un(e) économiste (P-4), un(e) spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) et un(e) assistant(e) principal(e) au budget et aux finances [agent(e) des services généraux (1^{re} classe)], qui travailleraient au Groupe des pays les moins avancés,

viennent renforcer les effectifs du Bureau. L'augmentation prévue au titre des voyages du personnel et des experts pour 2025 est liée aux activités qui découleraient du renforcement des capacités et des fonctions du Bureau recommandé dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre effective des fonctions du Bureau (A/77/984) et que l'Assemblée générale approuverait si elle adoptait le projet de résolution A/C.2/78/L.57. L'augmentation prévue au titre des voyages du personnel correspondrait à 11,5 % du total des crédits demandés à ce titre en 2024 et l'augmentation prévue au titre des voyages des experts correspondrait à 10 % du total des crédits demandés à ce titre.

6. Il est indiqué, au paragraphe 11 de l'état, qu'aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2024 pour financer l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution et qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans le chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2024 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2024.

III. Conclusion

7. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées aux paragraphes 12 à 14 de l'état présenté par le Secrétaire général. **Le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution A/C.2/78/L.57 entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 24 500 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2024. Le montant de 24 500 dollars serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2024 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée. Il faudrait prévoir au chapitre 36 (Contributions du personnel) des ressources additionnelles d'un montant de 2 900 dollars, pour lesquelles l'Assemblée devrait ouvrir des crédits supplémentaires, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2024.**